



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 janvier 2009

Adhésion à l'Association SOL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 janvier 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 janvier 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Bernard BARE donne pouvoir à Marc THEBAULT

- Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2009

DELIBERATION D20090005

VIE PARTICIPATIVE

Adhésion à l'Association SOL

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

Lors de sa séance du 29 septembre 2008, le Conseil municipal a adhéré à la démarche et à la mise en œuvre du projet SOL sur le territoire de Niort.

L'objectif est de mettre en place un système expérimental permettant de réorienter les échanges vers des consommations utiles socialement et écologiquement, aux niveaux individuel et collectif.

Afin de mettre en œuvre ce projet, il est proposé d'adhérer à l'Association SOL.

A partir de la mise en œuvre d'un système d'échange coopératif d'utilité économique, écologique et sociale, l'Association a pour finalité :

- de réconcilier l'économique avec l'humain, avec l'éthique et avec le politique ;
- de favoriser la cohésion entre les enjeux économiques, écologiques, sociaux et humains ;
- de rendre plus visible et plus lisible l'ensemble constitué par les structures relevant de l'économie sociale et solidaire et de favoriser le développement des structures concernées ;
- de renforcer la cohésion sociale, de lutter contre l'exclusion et de faciliter les échanges ;
- de stimuler la coopération et la mutualisation entre les différentes parties prenantes du système d'échange.

L'Association a pour objectifs :

- de mener toute étude, recherche et action de promotion pour la mise en œuvre d'un système d'échange coopératif d'utilité économique, écologique et sociale dont le nom provisoire est le SOL ;
- de prévoir les moyens financiers techniques et humains nécessaires au développement du SOL ;
- d'assurer une veille en matière d'utilisation des nouvelles technologies et des nouveaux concepts afin de faire évoluer le SOL ;
- d'élaborer une charte d'utilisation du SOL, et de mettre en œuvre des moyens de régulation pouvant prendre la forme d'une labellisation des acteurs et des services ;
- d'organiser la concertation entre les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire et les collectivités publiques, afin que l'utilisation du SOL se fasse dans l'intérêt de tous ;
- de rendre service à ses membres.

Sous réserve de l'agrément du Conseil d'Administration et de la ratification par l'Assemblée Générale de l'Association, il est proposé que la ville de Niort adhère en tant que membre actif (droit de vote) dans le collège n°2 des acteurs du projet constitué des acteurs économiques, associatifs et des collectivités territoriales impliquées dans le projet SOL.

Pour l'année 2008, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 15 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2009.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les statuts de l'Association.
- Autoriser l'adhésion de la ville de Niort à l'Association SOL.
- Désigner Monsieur Jean-Pierre GAILLARD pour représenter la Ville de Niort.

Il est proposé de procéder à cette désignation par vote à main levée, après que le Conseil en ait décidé ainsi à l'unanimité et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette adhésion, à représenter la Ville de Niort dans les différentes instances de cette structure et à verser chaque année la cotisation annuelle.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD